Image not found or type unknown

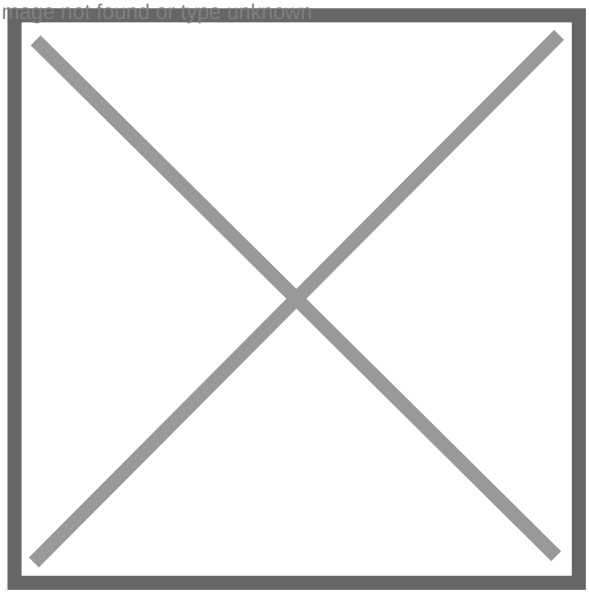

Pension pour frais d'études.

Par **peteran38_old**, le **23/07/2007** à **16:11**

bonjour,je suis divorcé par consentement mutuel,mon ex femme c''est remariée,nous avons eu deux garçons 16 et 18 ans1/2,je verse réguliérement une pension alimentaire,nos contacs sont conflictuels,mon ex et moi-même et aussi avec les deux garçons ,peu ou pas de communications,j'ai reçu il ya deux un émail de mon fils ainé me demandant une participation pour ses études car il viens d'être reçu au bac,il désire faire un bts informatique dans une école a Annecy .
Donc il me demande de continuer de payer la pension alim a sa mére pour lui et son frére ,de lui verser a lui une pension pour ses frais scolaires et autres??
question: a-t'il le droit de me demander celà,qu'est-ce que je dois faire,pour savoir mes droit,le montant que l'on peux me demander,pourquoi pyer une pension alim pour les deux a la mére et une pension pour lui,je comprends pas??que me conseillé vous,il me semble qu'il faut des justificatifs et voir les revenus de chacun,sachant que mon ex c'est remariée et que les deux travaillent....il ont les allocations familliales,le sursalaire que verse mon employeur,ainsi que la pension que je verse tout les mois....merci pour votre réponse,je suis un peu pris de cours!!! salutations.

Par **Jurigaby**, le **23/07/2007** à **17:17**

Bonjour.
C'est au JAF qu'il appartient de fixer le montant d'une pension alimentaire et ce, sur demande de l'intéréssé.

Si vous continuez à verser une pension à la mère au titre de votre fils, vous n'avez pas à lui en verser une à lui.

Par **peteran38_old**, le **23/07/2007** à **17:25**

rebonjour,merci pour votre réponse,une petite indication pour me donner la marche a suivre,est t'il nécessaire ou conseillé de prendre contact avec un avocat ,pour savoir comment les choses vont se passer ,puisque pas de contact avec la maman et pas de contact avec mon fils ainé,faut-t'il faire appel a un médiateur familliale?? Merci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **23/07/2007** à **17:42**

Bonjour.

Personnellement, si j'étais à votre place, je laisserai les choses se déroulaient d'elles même.

Attendre que votre fils engage une quelconque action avant de faire quoi que ce soit serait sans doute une bonne chose dans votre cas.

Je trouve que c'est un peu prématuré de prendre un avocat maintenant.

Bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés